# DOCUMENT D'ENTRÉE EN RELATION

#### INTRODUCTION

Madame, Monsieur,

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

#### **L'ENTREPRISE**

Nom: LV PATRIMOINE

SARL au capital de 23 000 € enregistrée au R.C.S de Tarbes sous le numéro 51924600033 code naf 6622Z

Siège social : Galerie la Lorraine – 20 Rue Brauhauban – 65000 TARBES

Tél: 05 62 34 36 29 -- Port: 06 50 73 32 56 Mail: lv-patrimoine@orange.fr - Site web: https://lvpatrimoine.fr/

#### **VOTRE CONTACT**

**LABAT Vincent** 

20 rue brauhauban 65000 TARBES Téléphone: 06 50 73 32 56

Email: Iv-patrimoine@orange.fr

#### **INFORMATIONS**

LV PATRIMOINE

Vincent LABAT, Conseiller en Investissement Financier (CIF) et Conseiller en Gestion de Patrimoine (CGP)

Membre de l'anacofi cif n°E009916 et de l'anacofi courtage - N° TVA Intracommunautaire : FR 35519246375

#### **CONSEILS FINANCIERS**

#### Conseiller en investissements financiers

Votre conseiller est enregistré au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le numéro d'immatriculation n°10056444 (vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS (https://www.orias.fr/welcome) au titre des activités réglementées suivantes :

- CIF (Conseil en investissements financiers), enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers CIF (ANACOFI-CIF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier: 17 place de la Bourse 75082 PARIS CEDEX 02 et adresse internet: www.amf-France.org.

Cette activité est contrôlable par l'AMF

#### - IAS (Intermédiaire en Assurance) : Catégorie Courtier d'IAS et type C

L'activité d'IAS est contrôlable par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) adresses courrier : 61 rue Taitbout, 75436 PARIS cedex 09 et internet : www.acpr.banque-france.fr

Votre conseiller dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du code monétaire et financier et du code des assurances.

Souscrites auprès de : MMA COVEA RISKS BDJ

Pour des montants de : 2 500 000 € (RC) – 3 000 000 € (courtage d'assurances de personnes)

115 000 € (Garantie financière) 115 000 € (Courtage)

Numéros de polices :114 240090

Votre conseiller s'est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'**ANACOFI-CIF** disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr ou www.anacofi-cif.fr

N° ORIAS: N°10056444

#### Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du code monétaire et financier et du code des assurances

Souscrites auprès de : MMA COVEA RISKS BDJ

Numéros de polices :114 240090

### Garanties

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
Courtage assurance de personne	3 000 000€	3 000 000€
CGP - CIF	2 500 000€	2 500 000€
Garantie financière courtage	115 000€	115 000€

### **Partenaires**

Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
Assureur	Convention de distribution	commission
Assureur	Convention de distribution	commission
Girardin Industriel	Convention de distribution	commission
Assureur	Convention de distribution	commission
Assureur	Convention de distribution	commission
SCPI	Convention de distribution	commission
SCPI	Convention de distribution	commission
Banque privée	Convention de distribution	commission
Girardin Industriel	Convention de distribution	commission
Solution d'investissement	Convention de distribution	commission
Assureur	Convention de distribution	commission
SCPI	Convention de distribution	commission
Assureur	Convention de distribution	commission
FCPI	Convention de distribution	commission
	Assureur  Assureur  Girardin Industriel  Assureur  Assureur  SCPI  SCPI  Banque privée  Girardin Industriel  Solution d'investissement  Assureur  SCPI  Assureur	Assureur Convention de distribution  Assureur Convention de distribution  Girardin Industriel Convention de distribution  Assureur Convention de distribution  SCPI Convention de distribution  SCPI Convention de distribution  SCPI Convention de distribution  Banque privée Convention de distribution  Girardin Industriel Convention de distribution  Solution d'investissement  Assureur Convention de distribution  SCPI Convention de distribution  Convention de distribution

### **ASSURANCE**

Courtier

N° ORIAS: N°10056444

Responsabilité civile professionnelle

### **DURABILITÉ**

Les facteurs de durabilité pris en compte dans le processus de sélection des instruments financiers sont les suivants : les questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption

### **MÉDIATEURS**

#### - Médiateur compétent litiges avec une entreprise :

Médiateur de l'Anacofi 92 rue d'Amsterdam 75009 Paris

#### - Médiateurs compétents litiges avec un consommateur :

Pour les activités de CIF

Mme Marielle Cohen-Branche Médiateur de l'AMF

Autorité des Marchés Financiers

17, place de la Bourse 75082 Paris cedex 02

Site internet: http://www.amf-france.org/fr

#### Pour les activités d'assurance

La Médiation de l'Assurance

TSA 50110

75441 PARIS CEDEX 09

Site internet: http://www.mediation-assurance.org

### **RÉMUNÉRATION**

#### MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION DU PROFFESSIONNEL

Le mode de rémunération pour service rendu et nos conseils, je l'adapte à chaque prestation. Il peut être évalué forfaitairement et/ou par commissionnement inclus dans les supports préconisés et/ou par facturation séparée. Dans le cas d'un conseil CIF dit non-indépendant, ou d'un acte d'intermédiation, d'une solution d'épargne ou d'investissement, le conseiller sera rémunéré par une fraction des frais initialement prélevés par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés.

Le tarif du Conseil en Investissement Financier spécifique et autres services peuvent varier jusqu'à 300 € de l'heure et des multiples forfaitaires selon l'importance du patrimoine concerné et le contenu de la mission, toujours avec l'accord du client. Le client est informé que pour tout acte d'intermédiation, le conseiller est rémunéré par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser les produits, auxquels s'ajoutent une fraction de frais de gestion qui est au maximum de 100%.

### MÉTHODES DE COMMUNICATION

#### MODE DE COMMUNICATION AVEC LE CLIENT

- Mail
- Courrier
- Téléphone

### **RÉCLAMATIONS**

#### TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

(Article 325-12-1 du RGAMF et Instruction AMF n° 2012-07 du 13/07/12-Maj 24/04/13, 20/11/13 et 17/10/2014 et 12/12/2016 avec effet au 01/05/2017)

#### MODALITES DE SAISINE DE L'ENTREPRISE

Pour toute réclamation votre conseiller peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier: LV Patrimoine - 20 rue Brahauban - Galerie la Lorraine - 65000 TARBES

Par tel 05.62.34.36.29 ou 06 50 73 32 56 Ou par mail : lv-patrimoine@orange.fr

#### Traitement des réclamations :

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- deux mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

#### **RGPD**

#### PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Dans le cadre de nos relations professionnelles, nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant.

Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de notre activité de conseil en gestion de patrimoine et des services que nous vous proposons sont collectées et traitées par Vincent LABAT en qualité de responsable de traitement au sens des dispositions du Règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD). Elles sont conservées pendant toute la durée d'affaire et 5 ans au-delà de celle-ci.

Conformément à la loi « informatique et libertés », Vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification, et limitation, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément à la loi. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez nous contacter à l'adresse LV PATRIMOINE 20 rue Brauhauban 65000 TARBES – lv-patrimoine@orange.fr.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL ou par courrier postal.

### **DATE ET SIGNATURE**

Rédiaé en deux exemplaires dor	nt l'un a été	remis au client
--------------------------------	---------------	-----------------

Le Client	Le Conseiller
Fait à :	Fait à :
Date:	Date:
Signature :	Signature :

## **MENTIONS LÉGALES**

Conseiller en Investissement Financier enregistré à l'Orias sous le numéro 10056444, membre de l'Anacofi Cif et Courtage, enregistré au RCS de Tarbes n°519246375, RC et Garantie Financière auprès de BDJ.